ID: 031-200023596-20240530-DP242\_2024-DE



Publié le 04/06/2024



Toulouse, le 30 mai 2024

## Décision prise par le Président de Réseau31

#### n°DP242

# Le Président du Syndicat Mixte de l'Eau et de l'Assainissement de Haute-Garonne dénommé Réseau31;

Vu l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les statuts de Réseau31 et notamment l'article 13-2;

Vu la délibération du Conseil syndical de Réseau31 portant délégations de compétences au Président et au Bureau syndical;

Vu l'arrêté n° A20231211-66 portant abrogation de l'arrêté n° A20220601-76 et délégation de fonction à Monsieur Rémi RAMOND;

Considérant le point A4-1 de la délégation de compétences au Président ;

Considérant le marché n°125P2022 relatif à la création d'une unité de stockage mutualisée avec la commune de Fronton\_Volet Réservoir, notifié le 21 février 2023, au groupement d'entreprises TOUJA (mandataire), HES, ABADIE, CEGETP, FREYSSINET;

Considérant la réception de la déclaration de sous-traitance de l'entreprise ATE pour TOUJA concernant des prestations d'étanchéité du château d'eau, pour un montant maximum de 27 000 € HT;

### décide

Article unique : d'accepter et d'agréer la sous-traitance de l'entreprise ATE pour TOUJA, concernant des prestations d'étanchéité du château d'eau, pour un montant maximum de 27 000 € HT.

### Rémi RAMOND

Pour le Président et par délégation Le Vice-Président